

Le Président de l'OECT AbderraoufGhorbel :

**« Le conseil de l'Ordre a été très actif tant à l'échelle nationale qu'internationale »**

Depuis son élection à la tête de l'Ordre des Experts-Comptables de Tunisie (OECT), le Président AbderraoufGhorbel s'est investi, avec les membres du nouveau Conseil, dans une grande opération de modernisation de la profession de l'expert-comptable. Au plan national comme à l'international, le nouveau Conseil, se bat pour une meilleure image de ce métier pour qu'il soit plus à même de servir l'intérêt public, servir l'économie nationale, défendre l'honneur de la profession et soutenir les professionnels. Le bilan de la première année de ce mandat est plus qu'édifiant.*Interview.*

**Q1 : Monsieur le Président, pourriez-vous nous donner un aperçu sur l'activité du Conseil National de l'Ordre durant la première année de votre mandature**

**R1 :** Malgré une conjoncture socio-économique difficile, le conseil de l'Ordre a été très actif tant à l'échelle nationale qu'internationale. En effet, sur le plan national, et suite aux multiples rencontres avec notamment le Président de l'ARP et le Président du Gouvernement, nous avons été sollicités à maintes reprises à donner notre avis sur des sujets de haute importance, nous pouvons citer à titre d'exemple les projets de texte relatifs à la loi bancaire, aux lois de finances, au code d'investissements, au Conseil supérieur de la magistrature, à la BCT ainsi que le rapport de la mission de réflexion pour la modernisation des professions comptables, la relance économique, la lutte contre le blanchiment d'argent etc.....

**Q2 : Quelle place occupe aujourd'hui l'OECT auprès des pouvoirs publics**

**R2 :** Les pouvoirs publics n'ont cessé de nous témoigner leur égard à notre endroit. En effet, ceci s'est traduit notamment par la sollicitude de notre ministre de tutelle de réunir trimestriellement les membres du conseil pour concertation et consultation, par la réactivation du comité de liaison Ordre-Ministère des finances, par la signature du barème des honoraires, et par ma désignation en plus du représentant désigné par l'OECT au sein du Conseil national de la fiscalité.

Le ministère de l'enseignement supérieur a, pour sa part, introduit le principe de la rémunération des experts comptables et des compétences de manière générale dans son plan stratégique ainsi que le doctorat professionnel.

La BCT nous a soumis pour avis ses statuts ainsi que le projet de la loi bancaire pour laquelle nous avons été sollicités par monsieur le gouverneur en vue de lui fournir nos recommandations et suggestions à son sujet.

Les blocs parlementaires, la Commission des finances, de la planification et du développement et la Commission de la législation générale auprès l'ARP ont été à notre écoute concernant le Conseil supérieur de la magistrature, les lois de finances notamment la levée du secret professionnel, le rejet de la comptabilité et la loi sur le blanchiment d'argent.

**Q3 : *quelles sont les actions prioritaires entamées par le conseil ?***

**R3 :** Forts de la bonne perception qu'ont les pouvoirs publics à notre égard et plus particulièrement notre tutelle qui nous voue toute la considération et nous assure son soutien, nous avons œuvré sans relâche à la réforme des textes régissant notre profession, à l'harmonisation de la responsabilité du commissaire aux comptes par référence au droit comparé et aux normes internationales, à l'élargissement du champ d'intervention du commissariat aux comptes aux sociétés mutualistes et aux collectivités locales, à la révision du barème des honoraires, à l'affectation de certaines missions d'expertise judiciaire aux seuls experts comptables et à la réforme de l'enseignement de l'expertise comptable. Nous continuons à travailler pour le renforcement de l'indépendance, le respect des textes, le contrôle qualité et l'équité dans l'attribution des missions des entreprises publiques etc.....

**Q4 : *Quelles sont vos réalisations sur le plan international ?***

**R4 :** A l'échelle internationale, l'année 2015 a été marquée par l'accroissement du rayonnement de l'Ordre, en effet, nous avons joué un rôle fédérateur et avons créé une synergie dans les relations aussi bien avec nos confrères marocains qu'algériens et ceci s'est d'ailleurs concrétisé par leur adhésion à l'AFAA. Nous avons, par ailleurs, signé des conventions avec nos partenaires français. Nous avons aussi établi des contacts fructueux avec nos homologues arabes, africains et canadiens ainsi qu'avec les représentants des instances professionnelles internationales dont la FIDEF, l'IFAC, la PAFA, l'AFAA, etc.... Mise à part la participation à des réunions qui nous a permis de discuter des voies et moyens à mettre en œuvre en vue de promouvoir notre profession et lui offrir des opportunités de développement et de partenariat.

En fait, nous n'avons ménagé aucun effort pour accroître notre visibilité et notre positionnement tant à l'échelle nationale qu'internationale.

**Q5 : *Quelles sont les perspectives d'avenir pour votre profession ?***

**R5 :** A travers ces actions, nous avons souhaité nous inscrire dans une perspective d'avenir moderne où la profession sera au diapason de ses homologues à l'échelle internationale. Nous nous employons à jouer le rôle de leader dans un environnement en pleine turbulence sans pour autant perdre de vue la satisfaction des missions sacrées de notre institution : servir l'intérêt public, servir l'économie nationale et défendre l'honneur de la profession et soutenir les professionnels.

L'OECT doit être à l'écoute et doit satisfaire aux attentes de la société à l'égard de la profession pour exercer son leadership et accompagner les entreprises et le développement économique dans le respect des valeurs professionnelles.

L'avenir de la profession exige, entre autres, de procéder à la restructuration de l'Ordre pour doter la profession d'un outil de production technique au service du développement des activités des professionnels.

Il est aussi impératif d'envisager l'élaboration d'un programme commun pour tous les professionnels en vue d'assurer tout au long de la prochaine décennie l'intégration de la profession dans la mondialisation au profit du développement des activités des professionnels et la modernisation de la profession.

